



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## HYDROMAX HV 32

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010  
Date de révision : 20/06/2016

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom : Hydromax HV 32  
Forme du produit : Mélange  
Code du produit : 16001xxx

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### *Utilisation identifiées pertinentes*

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiants et additifs pour lubrifiants

##### *Utilisations déconseillées*

Pas d'informations complémentaires disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

##### C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet  
34750 Villeneuve les Maguelone - France  
04 67 42 30 12  
info@cai34.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### *Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)*

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

*Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :*  
Pas d'information complémentaire disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### *Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)*

Aucune donnée disponible.

#### 2.3 Autres dangers

*Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :* Pas d'information complémentaire disponible.

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

#### 3.1 Substance

Non applicable.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## HYDROMAX HV 32

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010  
Date de révision : 20/06/2016

### 3.2 Mélange

Nom Chimique	Concentration	N°CE	Classification	Limites de concentration spécifiques
Dodecyl methacrylate	C < 0,07 %	(Numéro CAS) 142-90-5 (Numéro CE) 205-570-6 (Numéro Index) 607-247-00-9	R36/37/38, R50/53  Aquatic Chronic 1, H410 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400	Xi : R36/37/38 : 10% C 100%  STOT SE 3, H335 : C 10%

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.  
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent ou en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.  
Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Consulter un spécialiste si la douleur persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.  
Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

#### 4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas d'informations complémentaires.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## HYDROMAX HV 32

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010  
Date de révision : 20/06/2016

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés* : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre chimique.  
*Agents d'extinction non appropriés* : Pas d'information.

#### 5.2 Dangers particuliers de la substance

*Réactivité en cas d'incendie* : Pas d'information.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

*Mesures de précaution contre l'incendie* : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire  
*Instructions de lutte contre l'incendie* : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Mesures générales* : Évacuer la zone et restreindre l'accès.

*Procédures d'urgence* : Éviter le rejet dans l'environnement.

*Équipement de protection* : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Veiller à une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Procédés de nettoyage* : Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

#### 6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## HYDROMAX HV 32

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010  
Date de révision : 20/06/2016

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

### 7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

#### RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

##### Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des contaminants atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires..

### 8.1 Paramètres de contrôle

Non concerné.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Éviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

#### Protections

: Lunettes de sécurité. Gants imperméables.

Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Ne pas manger ni boire durant utilisation.

#### RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

: Liquide, ambré

#### Odeur

: Aucune donnée disponible

#### Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

#### PH

: Aucune donnée disponible

#### Point de fusion / de congélation

: Aucune donnée disponible

#### Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: > 200°C

#### Point d'éclair

: > 150°C

#### Taux d'évaporation

: Aucune donnée disponible

#### Inflammabilité (solide, gaz)

: Aucune donnée disponible

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

: Aucune donnée disponible

#### Pression de vapeur

: Aucune donnée disponible

#### Densité de vapeur à 20°C

: Aucune donnée disponible

#### Densité relative

: Aucune donnée disponible

#### Solubilité

: Insoluble dans l'eau

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

: Aucune donnée disponible

#### Température d'auto-inflammabilité

: Aucune donnée disponible

#### Température de décomposition

: Aucune donnée disponible

#### Viscosité, cinématique

: 32 à 68 cSt mm<sup>2</sup>.s<sup>-1</sup> selon grade ISO

#### Propriétés explosives et comburantes

: Aucune donnée disponible



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## HYDROMAX HV 32

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010  
Date de révision : 20/06/2016

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

#### RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

##### Réactivité

: Pas d'information sur le produit fini

: Stable dans les conditions normales de manipulation

: Aucunes dans les conditions normales

: Pas d'information sur le produit fini

: Pas d'information sur le produit fini

: Aucunes dans les conditions normales

##### Stabilité chimique

: Pas d'information sur le produit fini

: Stable dans les conditions normales de manipulation

: Aucunes dans les conditions normales

##### Possibilités de réactions dangereuses

: Pas d'information sur le produit fini

: Pas d'information sur le produit fini

: Aucunes dans les conditions normales

##### Conditions à éviter

: Pas d'information sur le produit fini

: Pas d'information sur le produit fini

: Aucunes dans les conditions normales

##### Matières incompatibles

: Pas d'information sur le produit fini

: Pas d'information sur le produit fini

: Aucunes dans les conditions normales

##### Produits de décomposition dangereux

#### RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

##### Toxicité aigüe

: Pas d'information sur le produit fini

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Pas d'information sur le produit fini

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Pas d'information sur le produit fini

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Pas d'information sur le produit fini

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

: Pas d'information sur le produit fini

##### Cancérogénicité

: Pas d'information sur le produit fini

##### Toxicité pour la reproduction

: Pas d'information sur le produit fini

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

: Pas d'information sur le produit fini

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Pas d'information sur le produit fini

##### Danger par aspiration

: Pas d'information sur le produit fini

##### Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles

: Pas d'information sur le produit fini

#### RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

##### Toxicité

: Pas d'information sur le produit fini

##### Persistance et dégradabilité

: Pas d'information sur le produit fini

##### Potentiel de bioaccumulation

: Pas d'information sur le produit fini

##### Mobilité dans le sol

: Pas d'information sur le produit fini

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

: Pas d'information sur le produit fini

##### Autres effets néfastes

: Pas d'information sur le produit fini

#### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

##### Recommandations pour l'élimination des déchets

: Évacuer sur des sites de décharge autorisés

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux en vigueur

##### Écologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement

##### Code Européen des déchets

: Pas d'information



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## HYDROMAX HV 32

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010  
Date de révision : 20/06/2016

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1 Numéro ONU

Non règlementé.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non règlementé.

#### 14.3 Classes de danger pour le transport

Non règlementé.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non règlementé.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

*Dangereux pour l'environnement*

: Non

*Polluant marin*

: Non

*Autres informations*

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non règlementé.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non règlementé.

### RUBRIQUE 15 : Informations règlementaires

#### 15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1 Réglementation EU

Dodecyl methacrylate :

- CAS : 142-90-5

- CE : 205-570-6

##### 15.1.2 Directives Nationales

France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°36 / Art L 461-6 / Art D 461-1, annexe A, n°601

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## HYDROMAX HV 32

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010  
Date de révision : 20/06/2016

### RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Phrases H	
H315	Provoque une irritation cutanée
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Phrases R	
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### 16.1 Indication des changements

20/06/16 : 2e version complète

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*